

02_04_18 Notre-Dame-des-Landes : le plan

d'action du gouvernement pour expulser les zadistes

Les forces de l'ordre devraient intervenir, dès le 9 avril, pour mettre fin à l'occupation illégale de plusieurs dizaines de personnes dans le bocage nantais.

LE
MONDE | 02.04.2018

http://www.lemonde.fr/planete/article/2018/04/02/notre-dame-des-landes-le-plan-d-action-du-gouvernement-pour-expulser-les-zadistes-illegaux_5279712_3244.html

Ce devait être à la fin de la trêve hivernale, le dimanche 1^{er} avril, marquant la reprise possible des expulsions. Le premier ministre, Edouard Philippe, l'avait clairement indiqué, en annonçant l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique), le 17 janvier : les occupants illégaux de la ZAD, alors zone à défendre, avaient jusqu'à cette échéance pour partir « *d'eux-mêmes* » ; à défaut, la force publique les y contraindrait.

Selon nos informations, dès le lundi 9 avril, vingt-cinq escadrons de gendarmerie mobile, soit environ 2 500 personnels, seront mobilisés afin de pénétrer dans la zone occupée. De dix à quinze compagnies républicaines de sécurité seraient aussi dépêchées pour assurer le maintien de l'ordre dans les villes de Nantes et Rennes, susceptibles de manifester leur solidarité avec la ZAD.

Un déploiement de forces considérable, comparé aux quelque deux cents militaires mobilisés quotidiennement depuis deux semaines, selon la préfecture, pour sécuriser les travaux de remise en état de la route départementale 281 qui traverse la zone – sa réouverture était une condition de la non-intervention des forces de l'ordre, au lendemain de l'annonce de l'abandon du projet.

La mission des gendarmes sera alors de procéder non pas à l'évacuation de la ZAD, mais à des « *expulsions* », insiste-t-on au ministère de l'intérieur. « *L'état de droit sera respecté* », assure-t-on Place Beauvau, et tous les occupants entrés dans un processus de régularisation de leur présence ne seraient pas visés.

Pour l'heure, le nombre des personnes susceptibles de se voir délogées manu militari reste imprécis. Lors de sa visite sur place, le 21 mars, en déambulant sur la route départementale 281, Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, avait évoqué une centaine de personnes ciblées sur les quelque 300 occupants estimés alors.

Depuis, les chiffres ont varié. Un certain nombre d'occupants seraient déjà partis et il resterait de 150 à 200 zadistes, ce nombre incluant les personnes qui sont en cours de légalisation et dont certaines, comme les agriculteurs historiques, disposent de conventions d'occupation temporaire n'arrivant à échéance qu'en novembre 2018

De 50 à 80 personnes concernées « Ces conventions concernent environ 600 hectares, sur les 1 600 de la zone. Mais le problème ne vient pas de ces futurs projets, aussi variés que des exploitations agricoles, des boulangeries, et même une chambre d'hôte, mais de ceux qui sont réfractaires à tout. Et, là, on ne peut imaginer qu'il n'y ait pas d'expulsion », insiste la préfète de région des Pays de la Loire, Nicole Klein. Celle-ci veut déminer le dossier et tente d'éviter toute violence sur la zone.

« La régularisation ne peut se faire vite, il faut laisser du temps », ajoute-t-elle, précisant que la mission sur l'avenir des terres agricoles de cette zone est loin d'être terminée.

Il n'est pas question, répète-t-on aussi à la préfecture de Loire-Atlantique, de vider la zone de tous ses habitants. Mais pas question non plus de recevoir les arguments du collectif d'avocats ou du Syndicat des avocats de France qui arguent de « l'illégalité » d'une évacuation de la zone.

« Dès lors que les habitants n'ont reçu aucun ordre d'expulsion prononcé par une juridiction à l'issue d'une procédure publique et contradictoire, la ZAD de Notre-Dame-des-Landes ne nous paraît pas expulsable », écrivent une vingtaine d'avocats des barreaux de Paris, Nantes et Rouen. « On ne va pas se lancer dans un débat juridique. On affirme que tout a été fait pour l'identification des personnes afin de permettre ce débat contradictoire, mais certaines la refusent. D'ailleurs, elles ne donnent pas leur nom, portent des cagoules et préfèrent s'appeler "Camille".

Le juge constatera que tout a été fait pour mener à bien cette identification. rétorque-t-on au ministère de l'intérieur. Cela nous fait d'ailleurs sourire de voir des occupants illégaux en appeler au droit pour rester plus longtemps illégalement sur le terrain. »

De fait, le collectif, qui regroupe les associations historiques de la lutte et les représentants des habitants de la ZAD, a rencontré Sébastien Lecornu lors de son passage à Nantes et, depuis, s'est réuni avec la direction départementale des territoires et de la mer. Ils ont fait part de nombreux projets agricoles et artisanaux. La grande majorité des occupants serait prête à entrer dans des processus de légalisation, tout en privilégiant une reconnaissance collective de la ZAD et de ses activités, un scénario clairement refusé par le gouvernement. Une minorité, en refusant tout cadre plus formel, pourrait être tentée par un ultime affrontement avec l'État.

Ce sont ces derniers qui sont visés par la future intervention des forces de l'ordre, soit selon différentes sources officielles un maximum fluctuant de 50 à 80 personnes.

« On avait trouvé les moyens de régler les conflits, mais là, l'État nous met la pression, et on n'a pas eu le temps de mettre en place les moyens pour solutionner les problèmes », affirme Greg, un zadiste qui entend bien rester en s'inscrivant dans un projet agricole collectif.

« Le feu aux poudres »

Les vives tensions qui ont animé la ZAD ces derniers jours, se sont traduites par l'envoi à l'hôpital d'un des « récalcitrants », soupçonné d'avoir creusé des trous dans la route 281, à peine celle-ci bitumée. Une vingtaine de personnes auraient fait irruption dans un des lieux-dits à l'est de la ZAD, le 20 mars à l'aube, l'embarquant rudement dans le coffre d'une voiture, puis le rouant de coups. Un corps de ferme, à La Freusière, a aussi été incendié cette même nuit. L'urgence de la situation, avant l'irruption des gendarmes sur la zone, a mis la communauté sous pression. « L'abandon du projet d'aéroport est récent, et il nous faut analyser ce que cela implique, la négociation, l'acceptation d'un cadre plus formel tout en essayant de maintenir une large autonomie. C'est nouveau pour nous, il nous faudrait plus de temps », plaide Benoît, un occupant de longue date. Mais le gouvernement, tout en abandonnant le projet, veut montrer qu'il n'a pas cédé aux zadistes, et faire acte d'autorité. Ainsi qu'il l'a fait lors de l'évacuation surprise de quelques opposants au projet de centre d'enfouissement de déchets nucléaires, à Bure (Meuse), le 22 février, réfugiés dans un bois.

Dès le 9 avril donc, le bocage nantais pourrait résonner, près de six ans après l'opération « César » avortée d'évacuation de la ZAD, en novembre 2012, des affrontements entre occupants et gendarmes mobiles. Agriculteurs et opposants historiques déplorent cette issue, craignant que l'entrée d'un nombre conséquent de gendarmes mobiles sur la zone attire de nombreuses personnes prêtes à en découdre.

« S'il s'agissait de dire à une vingtaine ou une trentaine de personnes de partir, cela ne poserait pas de problème, mais ce scénario, s'il se confirmait, risquerait de remettre le feu aux poudres »

,
résume Sylvain Fresneau, un des agriculteurs de
Notre-Dame-des-Landes.